

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, Mme ANCHEN, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

Pouvoirs :

Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
Gérard FRECHOU	à	Louis REY
Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU

Suppléants :

Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
Thérèse LASMARRIGUES	suppléante d'	Alain TEULADE
Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
Georgette SALHI	suppléante de	Philippe GARROTE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASBONNE, Jean BEDECARRAX, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130409-15-AID

FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESTIALESCQ

M. MINJUZAN rappelle que dans sa séance du 11 octobre 2012, le Conseil Communautaire a retenu le projet de la commune d'Estialescq au titre des fonds de concours 2012.

Ce projet concernait l'amélioration du dispositif de défense incendie.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	19 955.00
Fonds de concours	9 977.50
Part communale	9 977.50

Le montant du fonds de concours s'élève à 9 977.50 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** ce rapport
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la commune d'Estialescq
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **AUTORISE** le versement du fonds de concours correspondant

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT